



Mairie de BREZOLLES

Département de l'Eure-et-Loir – Arrondissement de DREUX
Canton de SAINT LUBIN-DES-JONCHERETS

BREZOLLES, le 26 Juin 2023.

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2022 – 073

PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

RUE DE NONANCOURT

A L'OCCASION DE TRAVAUX

A compter du **29 Juin 2023 (durant 180 jours)**

Le Maire de la Commune de BREZOLLES,

VU le Code Général de Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la demande, en date du **26 Juin 2023**, effectuée par l'entreprise **SARL TACHAU**, sise **18 bis La Galichère – Chatillon en Dunois 28290 VALD'YERRE**, qui souhaite **intervenir pour la construction de l'atelier communal rue de Nonancourt**, en occupant temporairement le domaine public ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux ;

ARRÊTE :

Article 1° : A compter du **29 Juin 2023**^(et pendant 180 jours), l'entreprise **SARL TACHAU**, est autorisée à ce que **la grue survole le site des travaux (non en charge) pour la construction de l'atelier communal** et à occuper temporairement le domaine public **RUE DE nonancourt** ;

Article 2° : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 3° : Le permissionnaire précisera au maire, suffisamment à l'avance, la date à laquelle débiteront les travaux de façon à ce qu'il puisse suivre l'exécution ou vérifier l'implantation des ouvrages.

Article 4° : Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire est tenu d'enlever les matériaux excédentaires et de rétablir, dans leur état initial, la chaussée, l'accotement, le trottoir ou le fossé et de réparer tout dommage qui aura pu être causé à la chaussée et à ses dépendances.

1 rue notre Dame – BP 70015 – 28270 BREZOLLES

Tel 02.37.48.20.45 - Fax 02.37.62.42.22

Site : [www/brezolles.fr](http://www.brezolles.fr) – E.mail : mairie.brezolles@wanadoo.fr

Article 5° : Le droit des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 6° : La Secrétaire de mairie et la Gendarmerie seront chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié et dont ampliation sera adressée :

- Centre de Secours de BREZOLLES,
- Gendarmerie de BREZOLLES
- Conseil Départemental d'Eure-et-Loir
- AGGLO du Pays de DREUX
- Service technique de la Mairie de BREZOLLES
- Le permissionnaire
- Le SIADEP.



Le Maire,

Loïc BARBIER.

1 rue notre Dame – BP 70015 – 28270 BREZOLLES

Tel 02.37.48.20.45 - Fax 02.37.62.42.22

Site : www/brezolles.fr – E.mail : mairie.brezolles@wanadoo.fr